



## COMMUNE D'AMANVILLERS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-ET-UN MAI DEUX-MILLE-SEIZE A DIX HEURES

– 19 membres du Conseil Municipal élus, 19 membres en fonction, 11 membres présents en séance. 6 pouvoirs. 17 votants. –

**Président de Séance :** Madame le Maire  
**Secrétaire :** Madame Gilda NEZOSI  
**Membres présents :** Monsieur Maurice BROUANT, Madame Liliane AMOROS, Monsieur Bruno DEROUBAIX, Mesdames Rachel HANESSE, Patricia MICHELETTI, Gilda NEZOSI, Danièle PELTIER, Messieurs Bertrand HUET, Yves MERLO, Vincent NOURDIN.  
**Membres excusés :** Mesdames Isabelle ALBERT (excusée), Lucie DEMARCY (pouvoir à Madame Gilda NEZOSI), Gaëlle HENISSART (pouvoir à Monsieur Yves MERLO), Élisabeth MENEHETTI (excusée), Messieurs René CERF (pouvoir à Monsieur Bruno DEROUBAIX), Jean-François CIESLAK (pouvoir à Monsieur Vincent NOURDIN), Bertrand MICHELETTI (pouvoir à Madame Patricia MICHELETTI), Antoine MISCHÉL (pouvoir à Monsieur Maurice BROUANT).

### **Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le samedi 21 mai 2016 à 10h00 en mairie d'Amanvillers.**

Après avoir fait l'appel nominatif des membres du Conseil et souhaité la bienvenue aux enfants de la commission jeunesse, Madame le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors pouvoirs), conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le quorum est atteint, Madame le Maire décrète l'ouverture de la séance à 10h00. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance est désigné : Madame Gilda NEZOSI est nommé pour remplir cette fonction.

Après approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01 avril 2016, à l'unanimité, Madame le Maire rappelle la convocation qu'elle a adressée aux Conseillers Municipaux le 13 mai 2016 concernant les différents points à l'ordre du jour.

- POINT 01** Attribution des subventions aux associations
- POINT 02** Attribution d'une subvention exceptionnelle au Souvenir Français
- POINT 03** Dons aux associations non-communales (*point ajourné*)
- POINT 04** Fourniture d'électricité de la salle des fêtes
- POINT 05** Modification budgétaire 2016 n°1
- POINT 06** Mise en place d'une commission d'attribution des logements
- POINT 07** Tranquillité et salubrité publique : prolifération de chats errants
- POINT 08** Crédits scolaires
- POINT 09** Plan numérique des écoles : évolution des environnements numériques de travail
- POINT 10** Ressources humaines : suppression de deux postes, suite avancements de grades
- POINT 11** Ressources humaines : renforcement des effectifs aux services techniques
- POINT 12** Campagne de recensement 2017 : nomination d'agents recenseurs et coordonnateurs, fixation des indemnités
- POINT 13** Départ à la retraite de deux professeurs des écoles
- POINT 14** Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des articles L2122-18 et L2122-22 du CGCT
- POINT 15** Informations diverses



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (21 MAI 2016)

**POINT 01 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Deroubaix, après étude des dossiers de demandes de subventions-projets en commission sport, jeunesse, vie associative et animation, **PROPOSE** à l'assemblée le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION				versements des subventions		
	2014/2015		2015/2016		suite CM 05/02/2016	suite CM 21/05/2016	T3/T4 2016
	SOLLICITEE	ACCORDEE	SOLLICITEE	ACCORDEE			
MJC Amanvillers	4 437,84	4 437,84	4 600,00	4 500,00	2 300,00	1 200,00	1 000,00
ASCL	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	-	500,00	500,00
RSA	3 500,00	5 108,83	4 150,00	4 300,00	2 300,00	1 000,00	1 000,00
UNC	194,00	194,00	194,00	194,00	-	100,00	94,00
Souvenir Français	900,00	900,00	50,00	50,00	-	50,00	0,00
Club de l'amitié	851,00	851,00	815,00	815,00	-	400,00	415,00
CHA	1 900,00	1 900,00	2 306,00	1 900,00	-	900,00	1 000,00
TCA	4 000,00	3 000,00	4 409,00	2 019,00	-	1 500,00	519,00
Judo Club	773,00	773,00	773,00	700,00	-	350,00	350,00
Chorale Arc-en-Ciel	90,00	90,00	300,00	110,00	-	55,00	55,00
AIKIDO	602,00	602,00	710,00	710,00	-	350,00	360,00
AVD 57865	500,00	500,00	500,00	500,00	-	250,00	250,00
ECHO DANSE	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00
Pieds et Roues	0,00	0,00	500,00	250,00	-	125,00	125,00
Pétanque	370,00	370,00	370,00	370,00	-	185,00	185,00
Donneurs de Sang	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 117,84</b>	<b>19 726,67</b>	<b>20 677,00</b>	<b>17 418,00</b>	<b>4 600,00</b>	<b>6 965,00</b>	<b>5 853,00</b>

Monsieur Deroubaix **PROPOSE** également l'attribution de 8 000,00 euros à l'amicale du personnel, en vue de l'organisation de la fête communale.

Madame le Maire prie les élus parties prenantes du fonctionnement des associations précitées de bien vouloir s'abstenir de participer au vote. N'ont pas participé au vote : Madame PELTIER (MJC), Monsieur CIESLAK (RSA).

Son rapporteur entendu,

**VU** l'avis de la commission sport, jeunesse, vie associative et animation du 17/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** les propositions du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**POINT 02 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOUVENIR FRANÇAIS**

Monsieur Deroubaix présente une demande de subvention exceptionnelle de l'Union Nationale des Combattants, section d'Amanvillers, cette même demande a été formulée aux communes voisines. Cette aide financière est destinée à participer à la réalisation du drapeau du Souvenir Français pour les jeunes du plateau.

Le rapporteur **PROPOSE** au Conseil Municipal d'apporter son concours pour une somme de 100,00 €.

Son rapporteur entendu,

**CONSIDÉRANT** la demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0



**POINT 03 DONS AUX ASSOCIATIONS NON-COMMUNALES**

POINT AJOURNÉ.

**POINT 04 FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DE LA SALLE DES FÊTES**

**Madame le Maire** rappelle à l'assemblée la fin des tarifs réglementés de vente pour les sites de puissance supérieure à 36 kilovoltampère (kVA), avec résiliation automatique au 31 décembre 2015 en application de l'article L.337-9 du Code de l'énergie, puis informe l'assemblée que, sans souscription à une offre de marché, le contrat désormais appliqué est le contrat transitoire prévu par la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Le rapporteur précise à l'assemblée que le seul site concerné par la fourniture d'une puissance supérieure à 36 KVA est la salle des fêtes.

EDF précise que les conditions dudit contrat ont été reçues courant septembre 2015, et que la commune est réputée les avoir acceptées, sans nécessité de les signer. Il s'agit d'un contrat transitoire, d'une durée maximale de 6 mois, en vue d'éviter la suspension de la fourniture d'électricité afin de laisser à la commune un délai supplémentaire pour choisir une offre de marché. Il prendra fin au 30 juin 2016.

Les prix des contrats transitoires sont, en moyenne, sensiblement supérieurs aux prix des contrats aux tarifs réglementés ainsi qu'aux prix des offres de marché.

Suite échanges, EDF Collectivités a informé la commune :

- qu'un second contrat transitoire sera mis en place, pour éviter toute rupture de fourniture, avec des prix sensiblement supérieurs au premier,
- que la souscription d'une offre de marché pour sortir de l'offre transitoire peut se faire à tout moment et sans frais,
- que le contrat transitoire sera résilié dès que l'offre de marché prendra effet.

Madame le Maire informe l'assemblée :

- du montant de la fourniture (4961 € TTC en 2013, 5314 € TTC en 2014, 5236 € TTC en 2015),
- de la fourniture d'électricité durant les périodes d'heures creuses (25 % actuellement),
- de la sollicitation de 5 devis (dont deux d'électricité verte, dont un proposé par le groupement d'achat de Metz Métropole) avec des gains estimés de 10 à 20 %.

Son rapporteur entendu,

**CONSIDÉRANT** la situation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**CHARGE** le Maire de sélectionner, au mieux disant, suite comparaison des offres et prestations proposées, une fourniture d'électricité, en offre de marché, à la salle des fêtes,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la souscription et la gestion de ces opérations.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**POINT 05 MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2016 N°1**

**Madame Le Maire** explique à l'assemblée, qu'en vue de permettre le changement de prestataire téléphonique, il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1 :

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
165	I	D	Dépôts et cautionnements reçus	- 1 200,00 €
275	I	D	Dépôts et cautionnements versés	+ 1 200,00 €

Son rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0



**POINT 06 MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

**Madame le Maire**, notamment au vu de l'état des restes, **PROPOSE** à l'assemblée que l'attribution des locations du parc communal (logements classiques, garages, logements du Foyer des Personnes Âgées) soit désormais effectuée par décision d'une commission d'attribution des logements, également en charge de l'examen de l'état des restes.

Madame le Maire **PROPOSE** que cette commission soit composée du Maire et de ses adjoints, et, que la composition de ladite commission soit étendue au Conseiller Municipal en charge du Foyer des Personnes Âgées pour l'attribution des logements composant le Foyer des Personnes Âgées.

Son rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTION : 1 (MONSIEUR HUET)

CONTRE : 0

**POINT 07 TRANQUILLITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE : PROLIFÉRATION DE CHATS ERRANTS**

**Monsieur Brouant** rappelle à l'assemblée la délibération n°07 du 06 novembre 2015 intitulée « *Tranquillité et salubrité publique : prolifération de chats errants, de rats et obstacles à la bonne gestion des déchets* » et évoque le bilan de l'action menée jusqu'alors :

- 9 chats stérilisés (*dont 2 femelles en cours de gestation*),
- achat de 2 cages de captage (*160 € pièce*),
- remboursement de deux cages de transport prêtées par un administré (*à prévoir : environ 50 euros*),
- dépenses vétérinaires (*164 €*).

*Monsieur Brouant tient, au nom du Conseil Municipal, à remercier Mesdames Dabenoc, Dalla Mora et Huet ainsi que la fondation 30 Millions d'Amis, partenaires de l'opération, pour leurs investissements respectifs qui ont pu contribuer au bon déroulement des opérations et, notamment, à la mise en route du projet.*

*Monsieur Brouant informe le Conseil Municipal qu'une proposition de protocole de gestion des chats errants a été adressée à Metz Métropole (seule autorité administrative en charge de la fourrière animale, donc des animaux errants) en date du 03/03/2016, que cette proposition sera discutée le 09/06/2016 à Metz Métropole.*

Pour la pérennisation de l'opération, le rapporteur **PROPOSE** :

- d'allouer à l'opération la somme de 110,00 euros jusqu'au 30/06/2016,
- d'allouer à l'opération la somme de 500,00 euros par tranche semestrielle, à partir du 01/07/2016.

*Un débat a lieu autour des chats errants et de la compétence de Metz Métropole.*

Son rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
**COMMUNE D'AMANVILLERS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (21 MAI 2016)**



**POINT 08 CRÉDITS SCOLAIRES**

Sur proposition de la commission éducation, affaires scolaires, périscolaires et culturelles, en date du 22 février 2016, **Madame Amoros PROPOSE** l'allocation des sommes suivantes aux écoles, pour l'année scolaire 2015/2016 :

CRÉDITS SCOLAIRES	nombre	subvention/unité	total/item
fournitures aux élèves	226	32,50 €	7 345,00 €
livres (renouvellement)		forfait	1 600,00 €
livres (nouveaux programmes)		forfait	400,00 €
dictionnaires	7	22,65 €	158,55 €
calculatrices	34	15,9 €	540,60 €
<b>SOUS-TOTAL FOURNITURES</b>			<b>10 044,15 €</b>
photocopies		forfait	780,00 €
alimentation (fruits)		forfait	1 650,00 €
alimentation (chocolats de Pâques)		forfait	250,00 €
matériel de propreté		forfait	50,00 €
<b>SOUS-TOTAL CONSOMMABLES</b>			<b>2 730,00 €</b>
matériel de jardinage		forfait	200,00 €
matériel informatique		forfait	3 950,00 €
petits matériels écoles		forfait	250,00 €
petits matériels gymnase		forfait	500,00 €
<b>SOUS-TOTAL ÉQUIPEMENTS</b>			<b>4 900 €</b>
aide aux sorties (transport)		forfait	3 000,00 €
séjour neige	38	270,00 €	10 260,00 €
piscine (utilisation)		forfait	4 000,00 €
piscine (transports)		forfait	4 500,00 €
rencontres sportives (transport et récompenses)		forfait	1 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES</b>			<b>22 760,00 €</b>
<b>TOTAL CRÉDITS</b>	-	-	<b>40 434,15 €</b>

Son rapporteur entendu,

**VU** l'avis de la commission éducation, affaires scolaires, périscolaires et culturelles du 22 février 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**COMMUNE D'AMANVILLERS**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (21 MAI 2016)**



**POINT 09 PLAN NUMÉRIQUE DES ÉCOLES : ÉVOLUTION DES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES DE TRAVAIL**

**Madame Amoros** indique au Conseil Municipal une esquisse du dernier volet du plan triennal de modernisation des outils numériques mis à disposition du groupe scolaire, qui s'inscrit, dans la lignée des deux premiers volets, dans des objectifs de :

- mettre à disposition de moyens modernes de travail en vue d'offrir davantage de possibilités à l'enseignement traditionnel et de prolonger, dans l'ère du temps, sa mise en œuvre ;
- mettre en place un système numérique vivant en vue de permettre à la fois la concentration de chaque élève et de stimuler l'esprit de groupe ;
- renforcer l'efficacité des apprentissages en vue de donner à la pédagogie un aspect ludique, dans un cadre sérieux et institutionnalisé.

Le rapporteur rappelle les différents actions en cours ou déjà effectuées :

- T4/2014 : installation de vidéoprojecteurs interactifs et visualiseurs dans 3 classes élémentaires du groupe scolaire et mise à disposition d'un ordinateur pour un montant de 8 824,80 € TTC,
- T4/2015 : installation de vidéoprojecteurs interactifs et visualiseurs dans 3 classes élémentaires du groupe scolaire et mise à disposition d'un ordinateur pour un montant de 9 093,60 € TTC,
- T2/2016 : mise en place d'une réseautique adaptée aux nouvelles installations (prestation de câblage et mise en place de 2 switchs répondant aux besoins des nouveaux matériels) pour un montant estimé de 900,00 € HT (câblage 49%, switchs 51%),

Le rapporteur informe l'assemblée des actions à débattre lors de la prochaine commission référente :

- T3/2016 : transformation de la salle informatique (évolution des ressources matérielles : moniteurs CRT 17" vers des moniteurs LCD 21,5", mise en place d'un système d'exploitation libre, piloté, soutenu et maintenu par des enseignants de l'éducation nationale, installation de SSD pour soutenir le déploiement de la nouvelle infrastructure logicielle, achat de deux postes supplémentaires pour faire face à la fluctuation des effectifs) pour un montant estimé de 3 250,00 € HT (écrans 52%, SSD 33%, postes 15%).
- T3/2016 : mise à disposition d'un matériel informatique au sein des classes (1 à 2 postes par classe) pour un montant estimé entre 1 500,00 et 3 000 € HT,
- T3/2016 : mise à disposition d'un matériel de dessin numérique (stylet connecté) pour un montant estimé entre 300,00 et 500,00 € HT,

Son rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**PREND ACTE** de l'information du rapporteur.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
**COMMUNE D'AMANVILLERS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (21 MAI 2016)**



**POINT 10 RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION DE DEUX POSTES, SUITE AVANCEMENTS DE GRADES**

**Madame le Maire** rappelle la délibération n°12 du précédent Conseil Municipal qui a permis l'avancement de grade de deux agents suite création d'emplois et informe que, conformément aux obligations des collectivités territoriales, le Comité Technique a été saisi pour la suppression de leurs précédents emplois.

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs.

Vu le tableau des effectifs, le rapporteur **PROPOSE** à l'assemblée, la suppression de :

- 1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Son rapporteur entendu,

**CONSIDÉRANT** l'avis, favorable à l'unanimité, du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle du 28 avril 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**POINT 11 RESSOURCES HUMAINES : RENFORCEMENT DES EFFECTIFS AUX SERVICES TECHNIQUES**

**Madame le Maire** informe et rappelle à l'assemblée :

- des fins de contrats proches de deux agents communaux (dont un aux espaces verts),
- du non renouvellement du contrat d'entretien avec une société spécialisée dans les espaces verts,
- du non recrutement d'agents saisonniers,
- de l'approche des congés d'été,
- de la composition des pôles espaces verts, bâtiment et entretien de la voirie,
- des chantiers en cours aux services techniques,
- de l'état des patrimoines privé et public de la commune
- des conditions météorologiques saisonnières (pluie – soleil),
- de l'engagement de la commune en direction du zéro phytosanitaire,
- de la participation financière de l'État à ces recrutements,
- de sa demande d'un audit fonctionnel des services techniques, adressée au responsable des services techniques (outillages, matériaux, véhicules, ...),

Puis, **PROPOSE** la création de nouveaux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), d'une durée de 20 heures hebdomadaires chacun, en précisant les dispositions en vigueur, ce, afin de renforcer les effectifs aux services techniques.

*Un débat a lieu autour de l'organisation des services techniques, de leur fonctionnement, des conséquences du zéro phytosanitaires, de l'utilisation des matériels communaux, de la balayeuse, des locations de mini pelles puis de la gestion du personnel.*

*Monsieur Brouant demande à Madame le Maire la réalisation d'un « audit des services techniques dans ses fonctionnement et management » auquel Madame le Maire souhaite et **PROPOSE** de donner suite.*

Son rapporteur entendu,

**CONSIDÉRANT** la programmation des travaux aux services techniques 2016/2017,

**CONSIDÉRANT** la demande des élus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires au recrutement de nouveaux agents,

ABSTENTION : 9 (MESDAMES DEMARCY ET NEZOSI, MESSIEURS BROUANT, CERF, CIESLAK, DEROUBAIX, HUET, MISCHÉL ET NOURDIN)

CONTRE : 0



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**COMMUNE D'AMANVILLERS**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (21 MAI 2016)**



**POINT 12 CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2017 : NOMINATION D'AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEURS, FIXATION DES INDEMNITÉS**

**Madame le Maire** rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population et évoque le lancement de la campagne de recensement 2017.

Après débat, le rapporteur **PROPOSE**, pour la période du 19 janvier au 18 février 2017, en vue de la réalisation des missions d'agents recenseurs, le recrutement de 4 vacataires ; tout en précisant qu'à défaut de candidats confirmés (et sachant répondre, notamment, aux obligations en matière de confidentialité définies par les lois n°51-711 et n°78-17), seront nommés agents recenseurs (par tirage au sort suivant le nombre de postes d'agents recenseurs vacants) Mesdames BILAINE Nicole, GOERGEN Michèle, MALLINGER Emmanuelle, MARCHIONNI Marie.

*Le Conseil Municipal souhaite motiver sa décision par une volonté de transparence, le nombre de demandeurs d'emplois, les possibilités offertes par la loi.*

*Pour information, les centres de gestion de la fonction publique territoriale préconisent le recrutement de vacataires, notamment au vu de la difficulté à définir le temps nécessaire pour complétion des formulaires dûment complétés. La définition de la notion de vacataire, issue de la jurisprudence, va en ce sens en rémunérant l'agent pour un acte déterminé et sans continuité dans le temps.*

Le rapporteur rappelle que les communes concernées par les enquêtes de recensement perçoivent une dotation forfaitaire de recensement versée par l'État (pour la collecte de 2016, la dotation s'élevait à 1,72 euro par habitant et à 1,13 euro par logement), puis **PROPOSE**, pour la rémunération des agents recenseurs, le versement d'une indemnité de :

- 1,72 euros par habitant,
- 1,13 euros par logement,
- 25,00 euros par séance de formation obligatoire.

Le rapporteur précise, au vu du territoire, son souhait de ne pas mettre en place de forfait déplacement.

Le rapporteur **PROPOSE**, pour la période du 19 janvier au 18 février 2017, en vue de la réalisation des missions d'agents coordonnateurs, Monsieur MEYER Thomas (titulaire), Mesdames LOGIN Frédérique (suppléante).

Le rapporteur rappelle que si un agent communal est désigné comme agent recenseur, il peut :

- être déchargé d'une partie de ses fonctions et garder sa rémunération habituelle,
- exercer la fonction d'agent recenseur en plus de ses fonctions habituelles et ainsi bénéficier d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS),
- bénéficier d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

Le rapporteur rappelle que si le coordonnateur est :

- un agent de la commune, il bénéficiera, en plus de ses fonctions habituelles, d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS),
- un élu local, il bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Son rapporteur entendu,

**CONSIDÉRANT** un découpage d'Amanvillers en 4 secteurs de recensement (554 habitants par agent-recenseur),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (21 MAI 2016)**

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,  
**VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,  
**VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**VU** le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires au recrutement de vacataires.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**POINT 13 DÉPART À LA RETRAITE DE DEUX PROFESSEURS DES ÉCOLES**

**Madame Amoros** informe l'assemblée du départ à la retraite de deux enseignantes de l'école maternelle et, **PROPOSE**, comme il est de tradition, une gratification en faveur des enseignantes concernées ainsi que l'organisation d'un pot en cet honneur.

Le rapporteur **PROPOSE** d'allouer une gratification individuelle de 150,00 € à destination des enseignants partant à la retraite et d'offrir un bouquet de fleurs à destination des autres enseignants sur le départ.

*Le rapporteur informe que le pot de départ se déroulera le mardi 21 juin 2016 à 18h00 à la salle des fêtes.*

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Son rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la proposition du rapporteur,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTION : 1 (MONSIEUR HUET)

CONTRE : 0

**POINT 14 COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-18 ET L2122-22 DU CGCT**

**Madame le Maire** informe que la commune a été saisie du dossier de vente de biens soumis à un droit de préemption de la commune et qu'il **n'a pas été fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants** :

- DIA modificative concernant le terrain au 14 route de Lorry, section 2, parcelle 62/50, 14 ares,
- DIA concernant le terrain au 3 impasse de Bretagne, section 1, parcelle 210/008, 3 ares 69,
- DIA concernant le terrain allée du Haut-Jacques, section 1, parcelle 320/53, 27 m<sup>2</sup>.

Son rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de ces décisions.



## **POINT 15 INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire évoque :

- les logements : la vacance d'un logement au 81 grand'rue, la mise en location d'un logement au FPA, le faible nombre de candidats pour les logements communaux,
- les animations à venir : le concert de la chorale Arc-en-Ciel (accompagnée de l'ensemble vocal Vox Femina, en l'église St Clément, le samedi 28 mai à 20 h 30), le match de gala RSA – Thionville (dimanche 29 mai), la projection du film Home de Yann Arthus-Bertrand (organisé par la MJC, vendredi 03 juin), la kermesse des écoles (samedi 25 juin), le gala de danse à Joeuf, les manifestations de l'UNC section Amanvillers et du Souvenir Français (samedi 18 juin avec le baptême du drapeau, dimanche 21 août à Saint-Privat-la-Montagne, le vendredi 11 novembre à Amanvillers, le dimanche 13 novembre à Saulny, samedi 3 décembre à Norroy-le-Veneur),
- Monsieur Boris Fassbender, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, champion de tennis niveau régional,
- Madame Chloé Cirelli, deuxième dauphine au concours de beauté Miss Mirabelle,
- les commissions municipales et la démission de Monsieur Bertrand Micheletti de sa fonction de président délégué de la commission « Travaux des bâtiments et gestion du patrimoine public » : Madame le Maire remercie Bertrand Micheletti pour son sincère investissement et le sérieux qu'il y a apporté,
- les prestations externes en cours : remplacements de chéneaux de garages communaux, remplacement de l'éclairage du gymnase, interventions d'éclairage public, rebouchage de niveau de poules (une 2<sup>e</sup> campagne à venir), abattage d'un résineux accolé à l'église (expertise à faire),
- les chantiers en régie en cours : le réaménagement du secteur du boulodrome, démontage des jeux dangereux (normes non respectées), le jardin du presbytère avec travaux d'assainissement et pose d'arrêts en bois pour délimiter le chemin piétonnier en cours, la suppression de la haie près de l'église, la suppression des tours d'arbres sur certains trottoirs, la route de Lorry (travaux de débroussaillage, pose de copeaux, engazonnement, réfection du mur, ...), le fleurissement, la reprise du balayage (suite deux pannes sur la balayeuse), l'entrée du village côté Chatel (avec apport de terre végétale par un Conseil Municipal),
- Madame le Maire indique que tout administré souhaitant effectuer un don de terre végétale pourra bénéficier du même prêt gracieux d'un véhicule communal.
- les défibrillateurs : la remise en état du premier défibrillateur en cours, l'achat d'un second (2 devis reçus, en cours d'analyse) à venir, le choix des emplacements,
- l'allongement du délai de rétraction ou de réflexion dont bénéficie l'acquéreur immobilier non-professionnel (désormais de 10 jours contre 7 auparavant),

Monsieur Deroubaix évoque :

- l'avancement des travaux au local poterie,
- l'état du terrain synthétique et le prochain rendez-vous avec la RSA (pour voir ensemble les suites à donner).

~

Madame le Maire remercie une nouvelle fois élus et jeunes élus de leur participation et évoque les dates des prochains Conseils Municipaux : mardi 28 juin, vendredi 2 septembre.

~

Séance levée à 11h41